

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,

À l'occasion de cette rentrée, certains d'entre vous retrouvent des collègues et un univers familier, mais aussi de nouveaux élèves et de nouveaux visages, d'autres abordent de nouvelles fonctions ou un nouvel environnement professionnel.

Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous pour l'engagement total qui est le vôtre, avec l'ensemble des équipes, pour accompagner chaque élève vers la réussite, le bien-être et l'épanouissement. L'École, creuset de la Nation, tient la promesse républicaine de permettre à chacun d'aller au plus haut de ses capacités et de se préparer à l'exercice de la citoyenneté.

Je vous assure de ma confiance et de mon soutien pour prolonger ensemble notre mobilisation et vous souhaite plein succès dans vos missions. Excellente année scolaire à toutes et tous.

L'inspecteur d'académie,
 directeur académique des services de l'éducation nationale

David MULLER

Actualités



La [circulaire de rentrée](#), publiée au Bulletin officiel du 27 juin, intitulée « Ne laisser aucun élève au bord du chemin » détaille les priorités pour l'année scolaire 2024-2025. Dans la lettre de juillet 2024, un [paragraphe](#) synthétise les éléments essentiels et une [version interactive](#) regroupant de nombreux liens est en ligne.

[Organisation des sorties, voyages scolaires dans les écoles, collèges et lycées publics](#): circulaire du 16 juillet 2024 (BO n°30 du 25 juillet 2024).



Le vendredi 30 août 2024, journée de pré-rentrée des enseignants, constituera un temps primordial en équipe où différents points ([.docx](#), [.odt](#)) devront être abordés au cours d'une réunion menée par le directeur d'école, regroupant les enseignants et des personnels non enseignants (ATSEM, AESH). Un temps convivial en début ou cours de journée peut également permettre aux équipes scolaires et périscolaires de se rencontrer.













Si vous souhaitez faire de la rentrée un moment musical, voici des propositions de chants, regroupées sur un [digipad](#), sur le thème de la rentrée. Ce répertoire s'adresse aux élèves du cycle 1 au cycle 3, il est protégé par un mot de passe : 2070. Il a été préparé par la conseillère pédagogique départementale en éducation musicale, Céline Choquet ce.cp.em21@ac-dijon.fr

EVALUATIONS REPERES

Nouveauté: tous les niveaux de l'école élémentaire sont concernés par les évaluations nationales dites « repères ». La publication en ligne des [livrets](#) (élèves et enseignants) est très prochainement disponible.

En tant que directeur, il sera indispensable sur le portail évaluations nationales: <https://evaluations-reperes.fr/>, accessible à partir du 9 septembre 8h00, de paramétrer avec les identifiants directeur, l'association des classes avec les enseignants ([tutoriel vidéo](#)).

	 <p>Dans le cas contraire, vos collègues ne pourraient pas saisir les réponses des élèves. En cas de difficultés ou interrogations, vous pouvez solliciter l'ERUN de circonscription ou bien vous référer à la FAQ (directeur, enseignant).</p> <p>Rappel du calendrier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - passation des évaluations CP au CM2 : du 9 au 20 septembre 2024 - saisie des résultats : entre le 9 et le 27 septembre 2024 - édition des résultats des élèves dès la fin de saisie et transmission individuelle aux familles - résultats par école consultables sur ARCHIPEL à compter de novembre 2024.
	Pilotage pédagogique
	<ul style="list-style-type: none"> ☞ La note départementale EAC IETS évolue. Le point de vigilance se focalise à présent sur les conventions à signer entre le partenaire et la DSDEN. Les projets seront à déposer dès le 2 septembre 2024 sur la plateforme ADAGE et pourront débuter de suite. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter les CPD : <ul style="list-style-type: none"> - en arts plastiques, Catherine Prélot-Godard ce.cp.av21@ac-dijon.fr ; - en éducation musicale, Céline Choquet ce.cp.em21@ac-dijon.fr ☞ Les inscriptions aux dispositifs "Maternelle au cinéma" et "Ecole et cinéma" seront ouvertes du 6 au 20 septembre 2024 et se feront pour la première année sur la plateforme ADAGE (campagne « Ecole et cinéma – 21 »). <i>Il est important d'informer les enseignants de ces nouvelles modalités d'inscription.</i> ☞ Le site EAC21 regroupe de nombreuses ressources et exemples de projets. ☞ La commission pour les projets déposés pour demande de subvention par les enseignants sur la plateforme ADAGE aura lieu mi-septembre. Les résultats seront communiqués par la suite.
	<p>Voici un exemple de calendrier annuel, mis à jour pour 2024-2025 comportant de nombreuses fonctionnalités de calculs, ajustables à chaque fonctionnement d'école (voire de quotité de travail de collègues). Il permet de répartir et visualiser annuellement les différents temps de concertation (instances, évaluation d'école), les différents dispositifs à destination des élèves et les temps consacrés aux relations avec les familles.</p> <p>Un paramétrage initial en <u>9 étapes</u> est nécessaire, il est très simple, expliqué à l'ouverture du fichier et noté sur le tutoriel. Ensuite, les formules de calculs sont corrélées à la coloration des cases en fonction des durées que vous pourrez modifier.</p>
	Fonctionnement de l'école
	<p>Épisode 3 podcast « Esprit d'équipe » intitulé « Activité physique à l'école: un défi au quotidien ».</p> <p>Témoignage de Déborah Sarfati, Chargée de mission Génération 2024, référente 30 minutes APQ et Caroline Mouly professeure des écoles en CM2 à l'école Saint-Lambert dans le 15ème arrondissement de Paris au sujet des APQ.</p>

	<p>Les textes de référence en vigueur restent identiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi n° 2018-698 du 3 août 2018 relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire • Article L. 511-5 du code de l'éducation • Circulaire n° 2018-114 du 26 septembre 2018 relative à l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable à l'école et au collège (BO du 27-09-2018) <p>La page EDUSCOL recense toujours le vademecum édité en 2018 et les affiches associées. Des réponses à des questions courantes sont proposées au sein d'une partie FAQ dédiée. Enfin, des conseils à l'attention de la communauté éducative sont prodigués afin d'impliquer l'ensemble des acteurs dans le respect du principe édicté. Le site education.gouv.fr complète également des données sur ce sujet.</p>
	<p>Relations avec les partenaires de l'école et les parents d'élèves</p>
	<p>Voici un tutoriel créé par l'académie de Strasbourg, (<i>sources, ERUN de la circonscription Dijon-Est</i>) pour vous permettre d'exporter les adresses courriels des représentants légaux depuis ONDE et les importer dans votre webmail (ou dans Thunderbird) afin d'avoir des carnets d'adresses (par classe, par niveau ou par regroupement). Cela vous évitera de créer des groupes en ajoutant adresse par adresse et vous pourrez communiquer ce tutoriel aux enseignants pour qu'ils créent une liste de diffusion pour leur classe.</p>
	<p>Une affiche (.docx, .odt) de porte du bureau de direction modifiable est à votre disposition de manière à indiquer aux parents, collègues et élèves des informations si le bureau est fermé.</p>

La référente directrice reste à votre disposition par courriel ou téléphone et vous souhaite une bonne année scolaire.

Cécile MAGNIEN

tél : 03.45.62.75.13

referentdirecteur21@ac-dijon.fr